



**RAPPORT
ANNUEL
FINANCIER
2019**



Mesdames et Messieurs,
Monsieur le Président de la Fédération, cher Jean-Jacques,
Chers Présidentes et Présidents,
Mesdames et Messieurs les Présidents de comités départementaux,
Chers arbitres et membres de l'ETR et chers CTS,

Bonjour,

Pour cette deuxième année d'arrêté des comptes de la Ligue Occitanie d'Aviron, nous avons encore une fois fait différemment... En effet, l'exercice comptable n'a pas duré un an mais seize mois conformément à ce que nous avons validé lors de notre dernière Assemblée Générale. J'ai essayé de rendre cette présentation, certes longue, la plus facile à comprendre car c'est votre ligue et vos intérêts que nous gérons par délégation et vous êtes en droit d'en apprécier tous les contours.

A la fin de l'Assemblée Générale de l'an passé nous avons voté l'affectation des résultats, une fois les écritures d'affectation passées le reflet de vos investissements devient notre bilan d'ouverture ou bilan de départ de cette nouvelle année, et vous le verrez un peu plus loin.

Pour cette saison 2018-2019, au total plus 600 mouvements comptables ont été enregistrés correspondant à autant de traitements d'opérations, d'échanges et parfois de relances, 250 factures ont été émises, plus de 300 règlements effectués sur la période. Nous n'avons plus qu'un compte bancaire ouvert à la Caisse d'Epargne au nom de la Ligue Occitanie d'Aviron.

Aujourd'hui vous allez n'en voir que la photo finale, le résultat dans le cadre de ce rapport de gestion au 31 décembre 2019 qui se présente et se divise en cinq parties :

- Le bilan d'ouverture de la ligue Occitanie d'Aviron,
- La gestion de trésorerie de la ligue Occitanie d'Aviron,
- Le bilan de clôture de la ligue Occitanie d'Aviron,
- La gestion des immobilisations,
- Le compte de résultat de l'exercice en version analytique et comptable,
- L'affectation du résultat.

Pour clore cette saison 2018-2019 et pour les plus curieux, je vous invite à consulter en annexe quelques données complémentaires, état des créances dues, état des créances à recevoir,

Et pour terminer cette présentation financière, nous regarderons ensemble le prévisionnel budgétaire que nous avons construit en Comité Directeur et les décisions qui y sont associées.

L'an passé nous avons appris et mis en place une ligue sous son aspect comptable. Cela nous a permis d'harmoniser nos fonctionnements. Tout cela en rendant la gestion financière de la ligue la plus transparente et la plus efficace possible.

Cette année nous avons rédigé un document sur son fonctionnement concernant les recettes et les dépenses qui nous servira de canevas à la rédaction d'un document simplifié à l'avenir qui dictera nos règles, les règles choisis par tous et toutes pour une gestion efficace et comprise.

Ce travail, vous me l'avez confié, nos comptes ont été contrôlés par nos deux vérificateurs aux comptes Messieurs Eric TERRES et Philippe CADIOT qui vous feront leur rapport après cette présentation. J'ai été un peu long cette année et je tiens à les remercier par avance pour leur patience.

Ces informations ont également été transmises aux membres du comité directeur dans leur détail les plus complets, leur permettant de prendre les décisions de gestion de notre ligue, notre bien commun.

Et comme d'habitude je souhaiterais qu'à la fin de mon intervention vous soyez plus familiarisés, plus rassurés que jamais sur la bonne santé financière de notre ligue d'aviron et que vous en compreniez bien ses rouages.

Jean-Pierre LHERM
Trésorier

RAPPORT FINANCIER 2018-2019

ASSEMBLEE GENERALE DU 15 février 2020

1 – Bilan d'ouverture de la ligue Occitanie d'aviron – 1^{er} septembre 2018

Le 31 août 2018 nous avons clôturé notre premier exercice de ligue après fusion.

En Assemblée Générale nous avons voté l'affectation de notre résultat qui nous permet de définir notre nouveau bilan d'ouverture de la ligue Occitanie d'aviron présenté ci-après :

Bilan comptable simplifié au 1^{er} septembre 2018

ACTIF				PASSIF	
INTITULE	BRUT	Amortissements	NET	INTITULE	NET
Immobilisations	463 999.84	324 208.43	139 791.41	Fonds propres	258 285.59
Bateaux et Avirons	416 950.42	282 491.85	134 458.57	Fonds Associatif	150 000.00
Matériel de Sécurité	19 428.77	16 026.56	3 402.21	Provision pour risques	15 000.00
Matériel d'Arbitrage	24 993.15	23 499.03	1 494.12	Autres réserves	0.00
Matériel de Bureau et Informatique	2 627.50	2 190.99	436.51	Réserves (Report à nouveau)	47 541.85
				Résultat de l'exercice excédent/déficit	0.00
Immobilisations en cours			0.00	Sub Invest Etat	0.00
Cazaubon factures à émettre			0.00	Sub Invest Région	101 106.24
				Sub Invest Région viré au résultat	-55 362.50
Produits à recevoir			30 073.49	Immobilisations à régler	0.00
Disponibilités			160 235.31	Charges à payer	27 533.16
Compte courant Caisse Epargne			90 235.31	Produits constatés d'avance	44 281.46
Compte sur livret Caisse Epargne			70 000.00		
TOTAL	463 999.84	324 208.43	330 100.21		330 100.21

2 – Gestion de la trésorerie de la ligue Occitanie d'aviron

Avec 185 504,85 € au 31 décembre 2019, la trésorerie consolidée de la ligue Occitanie d'aviron a progressé sur la saison 2018-2019 de 25 269,54 € comparée à celle du 1^{er} septembre 2018 qui était de + 160 235,31 €.

La trésorerie de 2019 a évolué en fonctionnement quasi linéaire tout au long de l'année, le suivi actif des règlements associés aux facturations les plus ordonnées et rapides que possible nous a permis de bien anticiper la tenue de la trésorerie.

La baisse à nouveau marquée des subventions est restée conforme à nos budgets préétablis.

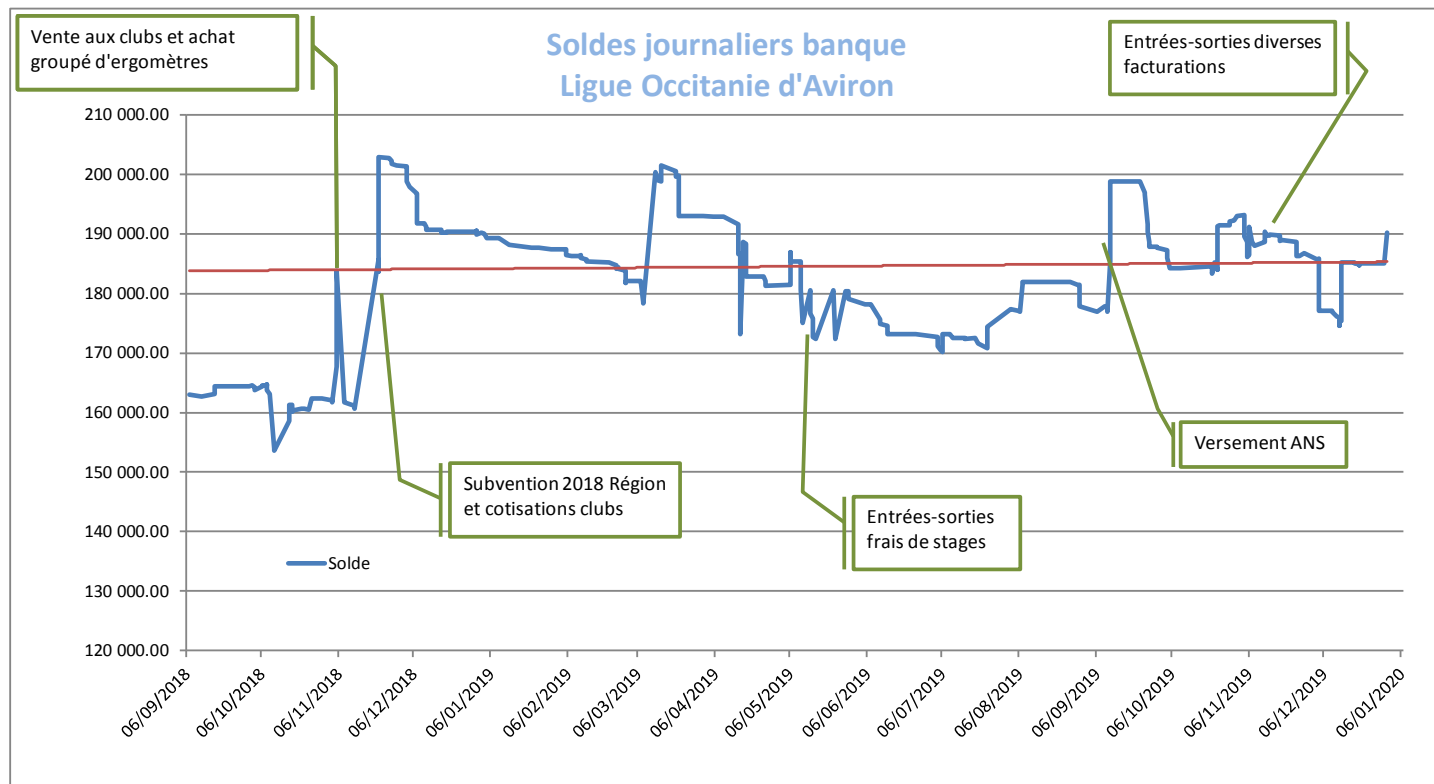
Le coût des stages reste globalement maîtrisé par un suivi et une anticipation des réservations bien en amont des stages, lieux et périodes, tout en permettant de respecter un hébergement et une restauration de nos rameurs et rameuses confortable.

Une bonne maîtrise des autres frais et un suivi actif des divers dossiers (achat de petits matériels et un travail commun des dossiers de subventions...) ont permis une gestion globalement efficace.

Résultat de cette gestion et malgré la baisse répétée des subventions, la trésorerie reste sensiblement élevée avant réception des dernières aides de la Région Occitanie.

Comment a évolué votre trésorerie en 2018/2019 ?

Ci-après les principaux évènements ayant affecté notre trésorerie sont affichés, ils sont le reflet de l'activité de notre ligue au cours de cette saison.



Une partie de notre trésorerie excédentaire reste placée sur un Livret A pour un montant d'un peu plus de 70 000 €, cette somme est cantonnée afin de pouvoir subvenir à un besoin de trésorerie ponctuel.

Nous avons été crédités de 393,75 € au 31 décembre 2018 et 527,95 € au 31 décembre 2019 d'intérêts reçus tout au long de l'année et demie, ils rémunèrent notre placement en Livret A et viennent conforter notre excédent.

3 – Bilan actif-passif de clôture de la ligue Occitanie d'aviron au 31 décembre 2019

Le total de bilan de notre nouvelle ligue au 31 décembre 2019 est de 337 791,71 €.

ACTIF			PASSIF		
INTITULE	BRUT	Amortissements	NET	INTITULE	NET
Immobilisations	433 136.11	340 944.00	92 192.11	Fonds propres	262 030.69
Bateaux et Avirons	386 565.84	295 465.80	91 100.04	Fonds Associatif	150 000.00
Matériel de Sécurité	19 428.77	18 988.02	440.75	Réserves pour investissement	15 000.00
Matériel d'Arbitrage	24 993.15	24 588.33	404.82	Provision pour risques	0.00
Matériel de Bureau et Informatique	2 148.35	1 901.85	246.50	Réserves (Report à nouveau)	51 455.35
				Résultat de l'exercice excédent/déficit	-4 306.57
Produits à recevoir			38 099.32	Sub Invest Etat	0.00
Factures faites non encaissées au 31/12/2019			28 099.32	Sub Invest Région	101 606.24
Participations attendues			0.00	Sub Invest Région viré au résultat	-51 724.33
			0.00		
Subventions annoncées attendues			10 000.00	Charges à payer	34 844.54
					26 884.54
Charges payées d'avance			1 108.88	Chèques faits non retirés au 31/12/2019	26 884.54
					7 960.00
Immobilisations en cours			20 886.55		
Pelles en commande			20 886.55	Produits constatés d'avance	27 969.93
					27 969.93
Disponibilités			185 504.85	Immobilisations à régler	12 946.55
Compte courant Caisse Epargne			114 583.15	Pelles en commande	12 946.55
Compte sur livret Caisse Epargne			70 921.70		
TOTAL	433 136.11	340 944.00	337 791.71		337 791.71

0.00

A l'actif, il se décompose de la manière suivante :

- Une trésorerie immédiatement disponible importante et confortable à 185 504,85 €, elle devrait permettre d'aborder sereinement l'année sportive 2020,
- Des immobilisations brutes à hauteur de 433 136,11 € dont le détail est fourni en annexe,
- Des produits à recevoir d'un montant de 28 099,32 € correspondant à des dettes clubs non réglées au 31 décembre 2019
- Une provision d'un acompte concernant la commande groupée de pelles de la ligue et de tous les clubs qui y ont participé, le détail de ces produits est présenté en annexe,
- Un montant payé d'avance de 1 108,88 € correspondant à la réservation de lieux de stages.

A la date de l'assemblée générale il ne reste plus à recevoir que quelques sommes concernant le solde dû des clubs de la commande des pelles non livrés, le solde de subvention de la Région et une cotisation de club plusieurs fois relancé.

Une somme de 240,00 € provenant des comptes Languedoc Roussillon n'ayant pu être identifiée, il a été proposé à l'Assemblée Générale de l'an passé de la solder sur cet exercice, ce qui a été fait.

Le passif se décompose de la manière suivante :

- Des produits constatés d'avance pour un montant de 27 969,93 € correspondants aux participations des clubs ayant acheté un bateau en convention par le passé. Conformément aux règles comptables cet acompte est amorti sur la durée de la convention.
- Des charges à payer de 34 844.54 € correspondant à diverses factures parvenues et non réglées ou en cours d'envoi et au montant des achats groupés de pelles à régler à la livraison, le détail de ces charges est présenté en annexe,
- Enfin des fonds propres de 262 030,69 € répartis en fonds associatif, réserves, report à nouveau, du résultat de l'année et des subventions d'investissements.

Quelques règlements en chèques n'ont pas encore été présentés à l'encaissement à la date d'arrêté et n'ont pas tous été encaissés par les bénéficiaires à la date d'Assemblée Générale du 31 décembre 2019.

Les subventions d'investissements correspondent aux subventions versées principalement par la Région Occitanie pour l'aide à l'achat d'équipements immobilisés (bateaux, pelles, etc...). Ces subventions sont amorties conformément à la réglementation comptable sur la durée de vie des immobilisations amorties.

Le résultat négatif de 4 306,57 € vient en diminution des fonds propres de la ligue. Il est commenté un peu plus loin.

4 – Gestion des immobilisations de la ligue Occitanie d'aviron

A la date d'arrêté du 31 décembre 2019, le stock des immobilisations de la Ligue Occitanie d'Aviron représente l'ensemble des actifs apportés dans le cadre du traité de fusion-crétion et les nouvelles immobilisations achetées au cours de l'exercice.

Un PC a été considéré mis au rebut car il était hors service.

Deux bateaux sont sortis du stock des immobilisations et ont été facturés conformément à la convention signée.

L'ensemble de ce matériel était totalement amorti et ne fait plus partie de l'inventaire des immobilisations au 31 décembre 2019.

Code	Désignation	Date Acquisition	Méthode	Taux	Valeur achat	Cumul amort.	VNC	Prix vente	+/- value	Commentaire
LR 6	Wintech 4+	31/10/2012	L	16.67%	17 304.68 €	17 304.68 €	0.00 €	1.00 €	1.00 €	Sortie convention
LR 7	Wintech 4+	31/10/2012	L	16.67%	16 649.90 €	16 649.90 €	0.00 €	1.00 €	1.00 €	Sortie convention
MP 42	P C libre service	07/01/2010	L	33.33%	479.15 €	479.15 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Rebut
Total des immobilisations					34 433.73 €	34 433.73 €	0.00 €	2.00 €	2.00 €	

Il n'y a pas eu de vente d'immobilisations lors de la saison 2018-2019.

Un projet a été annoncé concernant des pelles anciennes qui sont en cours de vente à la date de l'Assemblée Générale.

Le comité directeur de la ligue Occitanie d'aviron a validé l'achat groupé de pelles à la fin de la saison 2018-2019 afin de faire bénéficier les clubs d'une remise groupe. Des pelles ont été commandées à la fois pour la ligue et pour les clubs.

Code	Désignation	Date Acquisition	Méthode	Taux	Valeur achat
OCC3	Aviron croker hachoir pointe	31/12/2019	L	16.67%	3 192.00 €
OCC4	Aviron Skinny hachoir pointe	31/12/2019	L	16.67%	15 897.60 €
OCC5	Speed coach	31/12/2019	L	16.67%	980.64 €
OCC6	Cox-box	31/12/2019	L	16.67%	816.31 €
Total des immobilisations					20 886.55 €

Le nouveau stock des immobilisations qui représente un total brut de 433 136,11 € est annexé au présent rapport financier.

Inventaire des immobilisations au 31 décembre 2019

Nature	Montant
BATEAUX	331 503.00 €
AVIRONS	48 619.49 €
PERFORMANCE	6 443.35 €
MATERIEL de SECURITE	19 428.77 €
MATERIEL ORGANISATION REGATES	24 993.15 €
MATERIEL BUREAUTIQUE	2 148.35 €
Total	433 136.11 €

5 – Compte de résultat de la ligue Occitanie d'aviron au 31 décembre 2019

Le résultat net de la ligue Occitanie d'aviron pour l'exercice 2018-2019 est une perte de 4 306,57 €.

CHARGES	Prévisionnel 2019	Réalisé	PRODUITS	Prévisionnel 2019	Réalisé
60 - Achat	8 150.00	39 365.73	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	1 500.00	30 626.90
Prestation de services	1 300.00	4 308.39	Prestation de services	0.00	28 007.20
Fournitures Administratives	1 100.00	212.11	Vente de marchandises (combinaisons - blousons)	1 500.00	3 031.20
Fournitures pour l'activité	1 250.00	184.00	Produits des activités annexes (locations)	0.00	0.00
Autres fournitures	500.00	173.55	Ristourne trop perçue		-411.50
Achat autres matériel SUEA-Pôle	0.00	122.48			
Achat combinaisons - vestes	3 000.00	3 893.00	74 - Recettes d'exploitation	70 000.00	87 024.48
Achat petit matériel	1 000.00	457.20	Subventions Etat :		
Mise à disposition matériel	0.00	30 015.00	Ministère de la Santé et des Sports (CNDS - ANS)	20 000.00	18 500.00
61 - Services extérieurs	14 100.00	18 822.17	DDFIP Communication	0.00	3 000.00
Locations (mini bus clubs, maison aviron ...)	1 800.00	680.00	Autres subventions :		
Entretien et réparation	500.00	3 555.62	Conseil Régional Midi Pyrénées	18 000.00	31 000.00
Assurance	3 000.00	2 529.01	Région pour Formation 2018		4 000.00
Documentation (livrets initiateurs, éducateurs..)	800.00	1 035.05	Région Fonctionnement Pôle 2018		5 000.00
Participation FFA au Fonctionnement du Pôle	5 000.00	10 028.08	Haut niveau hors pôle 2018		7 000.00
Participation Ligue au Fonctionnement du Pôle	0.00	0.00	Région pour Formation 2019	3 000.00	5 000.00
Participation au Fonctionnement du SUEA	3 000.00	994.41	Région Fonctionnement Pôle 2019	5 000.00	10 000.00
			Haut niveau hors pôle 2019	10 000.00	0.00
62 - Autres services extérieurs	56 750.00	70 035.50	Organismes sociaux (à détailler) :	0.00	0.00
Rémunérations intermédiaires et honoraires ETR, Arbitres	5 000.00	8 495.82	Fonds européens		
Déplacements, missions, CTR	7 500.00	7 069.86	Autres recettes (précisez)	32 000.00	34 524.48
Frais de communication + cadeaux , médailles...	3 900.00	1 160.94	Cotisations SUEA	1 000.00	900.00
Frais de réception	2 500.00	1 494.07	FFA Licences	23 000.00	25 541.48
Publicité, publication,	1 500.00	5 725.85	MAIF (coupe de France)	0.00	0.00
Frais postaux et de télécommunications	2 000.00	1 937.99	FFA (coupe de France ...)	8 000.00	8 083.00
Services bancaires	350.00	213.80			
Aide RCTV	2 000.00	500.00	75 - Autres produits de gestion courante	44 000.00	57 900.93
Compétitions Stages	32 000.00	43 437.17	cotisations Clubs	16 000.00	15 992.90
			participations Clubs aux stages et régates	9 700.00	15 089.49
63 - Impôts et taxes	100.00	7.00	SIF Interrégional	13 000.00	19 769.54
Impôts et taxes sur rémunération	0.00	0.00	Participations rameurs rencontres	3 000.00	0.00
Autres impôts et taxes	100.00	7.00	Participation des Ligues / Zone 2019	1 500.00	5 159.00
			Jeux pénitentiaires	300.00	300.00
64 - Charges de personnel	0.00	0.00	Autres participations		1 350.00
Rémunération des personnels			participations aux formations (livrets)	500.00	240.00
Charges sociales					
Médecine du Travail			76 - Produits financiers	500.00	921.70
Autres charges de personnel (formations)			Intérêts créditeurs Caisse Epargne	500.00	921.70
65 - Autres charges de gestion courante	42 300.00	39 771.90			
Aide versées aux clubs pour diplômes, formations diverses (aviron Santé, permis remorque, bateaux sécurité ...)	3 500.00	900.00	77 - Produits exceptionnels	13 100.00	29 376.98
Aide aux clubs	0.00	0.00	Produits divers	0.00	1 019.66
Cotisations , Affiliations	300.00	300.00	Indemnisation MAIF	0.00	1 938.00
Aide à l'organisation des régates,	6 000.00	7 466.94	Rep prov subv. investissement	13 100.00	19 361.82
Formation de cadres, arbitres et de dirigeants	3 000.00	1 837.99	Produits exceptionnels ou antérieurs	0.00	7 057.50
Tête rivière Ste Livrade et Champ de Zone	1 500.00	2 511.67	78 - Reprises sur amortissements et provisions	37 280.00	16 311.53
Championnats, Coupe Régions, Régates...	28 000.00	26 755.30	Rep Produits perçus d'avance	12 800.00	16 311.53
66 - Charges financières	0.00	0.00	Fonds propres de l'association	24 480.00	
			Solde créditeur de l'exercice		0.00
67 - Charges exceptionnelles	1 000.00	240.00	Solde débiteur de l'exercice		4 306.57
Charges exceptionnelles ou antérieures	1 000.00	240.00			
68 - Dotation aux amortissements	43 980.00	58 226.79	TOTAL DES CHARGES	166 380.00	226 469.09
Bateaux et Avirons	43 980.00	53 986.03			
Matériel de Sécurité - performance	0.00	2 961.46	TOTAL DES PRODUITS	166 380.00	222 162.52
Matériel d'Arbitrage	0.00	1 089.30			
Matériel de Bureau et Informatique	0.00	190.00			
Total		226 469.09	Total		226 469.09

A - Les recettes de fonctionnement de la ligue

Le total des recettes de fonctionnement de la ligue est de 222 162,52 €.

Ces recettes proviennent principalement :

- De subventions de l'ANS (ex CNDS), de la région Occitanie => elles sont en baisse constante depuis plusieurs années => 52 500 €,
- D'une aide de la FFA venant compenser l'aide MAIF pour la coupe des Régions => 8 083 €,
- De reversements de cotisations des licences de la FFA => 25 541 €,
- De la participation des clubs et rameurs aux stages => 15 089 €,
- Des cotisations des clubs et du SUEA...

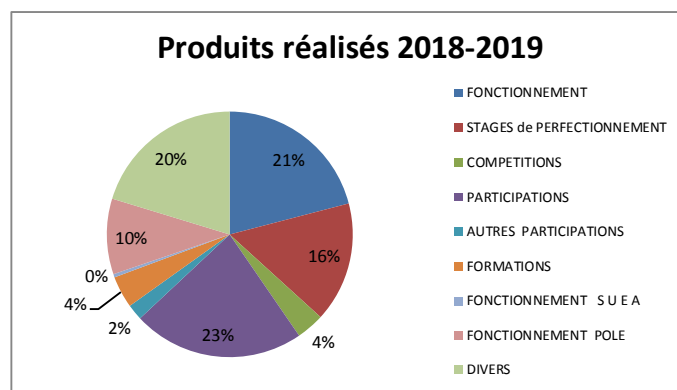
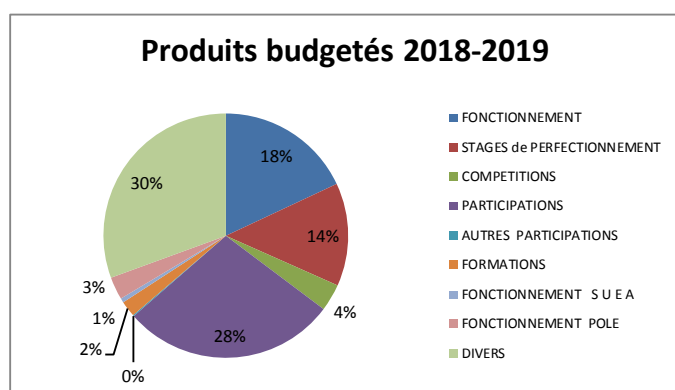
Les subventions sont de moins en moins faciles à obtenir, vous trouverez ci-dessous un tableau de répartition sur les 5 dernières années de nos subventions demandées au CNDS/ANS et au Conseil Régional.

- ANS => 18 500 €,
- Région 2018 => 16 000 €,
- Région 2019 => 15 000 €,
- DDFIP communication => 3 000 €.

Pour mémoire : il est à noter que la région a baissé sa contribution historique du subventionnement du pôle France haut niveau passant de 5 500 € à 5 000 € dès la saison 2016-2017.

Le développement de la pratique n'est plus subventionnable pour la ligue car la région ne souhaite plus subventionner au choix que le développement ou le haut niveau. Elle a catégorisé l'aviron en sport de haut niveau.

Analyse rapide des produits



Les dossiers de subventions Région Occitanie et CNDS ont fait l'objet d'un gros travail de groupe en plusieurs sessions souvent par échange de mail et de fichier. Le règlement du CNDS est intervenu avant l'arrêté provisoire, celui de la région a été particulier ; la notification de la saison 2017-2018 a été notifiée et reçue après l'arrêté du 31 août 2018, la notification de la saison 2018-2019 a été reçue avant la fin de l'année elle est versée pour son premier acompte seulement.

La partie fonctionnement des recettes est supérieure au budget suite à la décision de lancement de l'opération pelles pour laquelle la ligue donne un avantage financier au club car cet achat groupé permet aux clubs d'acheter des pelles à un tarif préférentiel.

Concernant les compétitions et participations (stages et ligues), Les montants comptabilisés représentent 16 mois d'exercice est donc supérieurs au budget mais maîtrisés.

La participation FFA des licences est légèrement supérieure au montant budgété, les cotisations conformes au budget.

En pied de compte de résultat, le montant des opérations d'investissements en matière d'étalement de subvention et d'amortissement du payé d'avance sur les conventions bateaux. Ce montant correspond à la part prorata temporis des deux sommes sur l'année.

Un point précis de réglementation est annexé au présent rapport (cf. Principes et règles comptables).

B – Les dépenses de fonctionnement de la ligue

Le total des dépenses de fonctionnement de la ligue est de 226 469,09 €.

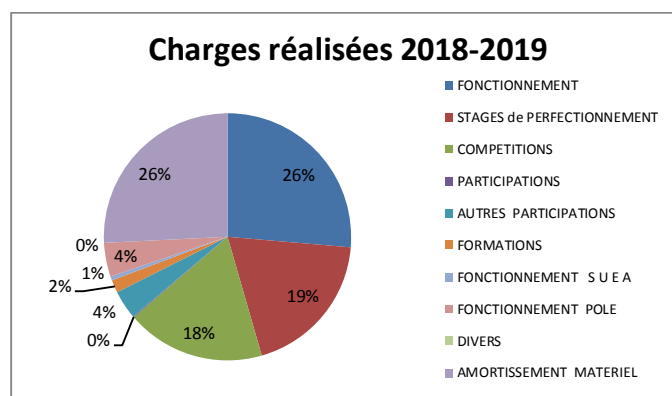
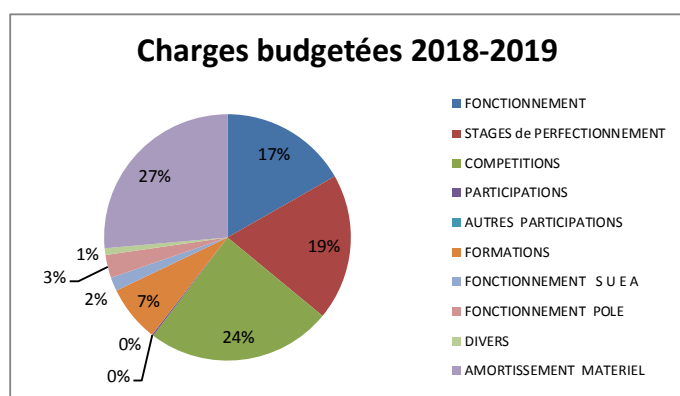
Ces dépenses sont répertoriées dans les rubriques suivantes :

- Charges de fonctionnement de la ligue => 54 771 €,
- Charges de stages des rameurs => 43 437 €,
- Charges de compétitions (ligue, coupe de France et championnat bateaux courts) => 41 788 €,
- Formations des cadres, ETR, arbitres et CROS (inclus dans le fonctionnement),
- Autres charges, Pôle France, du SUEA...

Nous avons supporté des frais bancaires et commissions trimestrielles de gestion pour l'ensemble de nos comptes ouverts à hauteur de 214 €.

En pied de compte de résultat, l'amortissement du matériel a représenté une somme de 58 226,79 €.

Analyse rapide des charges



Les charges de fonctionnement sont globalement maîtrisées mais supérieures au prévisionnel du budget suite à la décision de lancement de l'opération achat groupé de pelles (poste achat).

Le poste publicité est plus important que budgété, nous avons décidé en comité directeur de créer une plaquette Ligue Occitanie d'Aviron.

La ligue a poursuivi son fonctionnement support au côté des clubs avec l'aide à l'organisation des régates, des rencontres jeunes en finançant la couverture des postes de secours et la présence de plongeurs.

Les frais de déplacements des Cadres Techniques Régionaux, Michel COLARD et Julien HOUSSET, pour la part correspondant à leur activité au sein de la ligue Occitanie sont pris en charge par la ligue.

Les stages et rassemblements ont été nombreux et les dépenses sont restées conformes au prévisionnel grâce au travail de Gérard BALMARY et à l'accord passé avec la Chambre des métiers de Cahors sur la partie hébergement et le travail des CTR sur les lieux de stage.

Je rappelle à ce titre l'engagement des bénévoles des lieux de stages sans que ce coût ne soit supérieur. Les déplacements et le suivi assidu de Michel COLARD et de Julien HOUSSET en clubs, en rencontres et stages et aux réunions de la ligue.

Le nombre de stagiaires total formés lors des divers stages au cours de la saison 2018-2019 a été de 367 stagiaires rameurs et rameuses pour 53 encadrants (cumul des prestations de stages).

Les stages des J13-J14 ne sont plus portés par la ligue mais par les comités départementaux depuis la fusion.

Le poste amortissement est représentatif d'une période augmentée à 16 mois. En recettes nous avons une reprise sur exercices antérieurs suite à une erreur d'amortissements antérieurs.

N.B. : Un compte de résultat détaillé est présenté en annexe

La somme de 7 057,50 € présente au poste produits exceptionnels et antérieurs correspond à un suramortissement de la reprise de comptabilité des deux ex-ligues dans la comptabilité de la Ligue Occitanie d'Aviron.

Corrigé de cette anomalie comptable le résultat au 31 août 2018 n'est pas un résultat négatif de – 39 327,29 € mais de – 32 327,29 €.

Le résultat au 31 décembre 2019 aurait dû être non pas un résultat négatif de – 4 306,57 € mais – 11 364,07 €.

Cela ne change rien à la présentation du bilan et aux fonds propres de la Ligue Occitanie d'Aviron au 31 décembre 2019.

C – Section investissements

Concernant le résultat de la section investissement qui est intégré au bilan, le solde des investissements pour l'année 2018-2019 est déficitaire de 956,55 €. Il a été couvert par un autofinancement net de la trésorerie excédentaire de la ligue Occitanie d'aviron.

Les subventions concernant le matériel enregistrées et perçues ne concernent pas celui de la saison 2018-2019 mais une partie de la saison précédente. En effet, la Région Occitanie a validé tardivement l'an passé les dossiers de subventions. Nous sommes dans la même situation pour la saison 2018-2019. A la différence de l'an passé nous avons reçu la notification de la subvention, elle est incluse dans les produits.

Une partie de la subvention est versée, le premier acompte. Le solde sera appelé après la validation des comptes.

CHARGES	Prévisionnel 2019	Réalisé	PRODUITS	Prévisionnel 2019	Réalisé
21 - Immobilisations	20 000.00	24 456.55	10 - Financement	20 000.00	23 500.00
			Subvention Région matériel	10 000.00	20 000.00
Achat (bateaux ; avirons)	20 000.00	24 456.55	Subvention CNDS - DDFIP matériel	0.00	3 500.00
Arbitres - matériel divers	0.00	0.00	fonds propres " investissement"	10 000.00	
Participation achats clubs			vente de matériels		
			dont participation club achat bateaux	0.00	0.00
POLE	0.00	0.00	POLE	0.00	0.00
Participation Ligue au Matériel Pôle					
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	20 000.00	24 456.55	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	20 000.00	23 500.00
Solde créditeur investissement		0.00	Solde débiteur investissement		956.55

Une subvention d'investissement est comptabilisée sur cet exercice alors que les commandes et règlements sont en cours. Elle ne sera amortie qu'à partir de l'exercice 2020.

6 – Proposition d'affectation du résultat et du report à nouveau de la ligue Occitanie d'aviron

Nous vous proposons d'affecter le résultat net financier pour la saison 2018-2019 de – 4 306,57 € à l'affectation suivante :

- Versement du résultat déficitaire au report à nouveau,
- Conservation de 15 000 € en provision pour investissement.

Après affectation du résultat et répartition du report à nouveau lors de cette Assemblée Générale, la nouvelle répartition de fonds propres serait la suivante :

- Fonds associatif 150 000,00 €,
- Provision pour investissement 15 000,00 €,
- Report à nouveau 51 455,35 €,
- Subvention d'investissement 49 881,91 €.

Le total des fonds propres resterait inchangé à 262 030,69 €

Je sou mets à votre approbation cette décision ainsi que le rapport financier.

Fait à Toulouse, le 9 février 2019

Jean-Pierre LHERM

Trésorier

RAPPORT FINANCIER 2018-2019

ANNEXES

1 – Détail des immobilisations de la ligue Occitanie d'aviron au 31 décembre 2019

BATEAUX

Compte N° 215411

Code	Qté	Désignation	Lieu de stockage	Responsable	Date Acquisition	Méthode	Taux	Durée	Valeur achat
MP 5	1	2- Filippi	Villemur	Luc PONCELET	01/01/1999	L	16.67%	6	9 451.84 €
MP 9	1	8 + Italia S	Villemur	Luc PONCELET	01/01/2001	L	16.67%	6	21 830.70 €
MP 13	1	4 X Empacher	Villemur	Luc PONCELET	01/01/2003	L	16.67%	6	17 790.80 €
MP 19	1	4 X + Racing MPS	Villemur	Luc PONCELET	01/01/2005	L	16.67%	6	10 425.00 €
MP 26	1	Skiff Véga	Section universitaire	François MEURILLON	06/07/2007	L	16.67%	6	1 734.20 €
MP 41	1	4 X - Italia S	Villemur	Luc PONCELET	01/11/2009	L	16.67%	6	17 559.00 €
MP 46	1	8+ HUDSON	Villemur	Luc PONCELET	07/02/2011	L	16.67%	6	28 295.10 €
MP 47	1	1x filippi FFSA	Section universitaire	François MEURILLON	01/05/2011	L	33.33%	3	3 400.00 €
MP 50	1	4 x Hudson Prédator	Villemur	Luc PONCELET	07/03/2012	L	16.67%	6	17 251.67 €
MP 64	1	4 x Hudson Prédator	Villemur	Luc PONCELET	01/05/2016	L	16.67%	6	20 053.48 €
MP 70	1	8 x Hudson Super Prédator	Villemur	Luc PONCELET	31/08/2017	L	16.67%	6	33 972.00 €
MP 71	1	Skiff Italia S	Pôle France	François MEURILLON	31/08/2017	L	16.67%	6	9 333.00 €
LR 8	1	Swift 8+	Aviron Beaucaire	Denis FORT	29/05/2013	L	12.50%	8	24 924.48 €
LR 11	1	Swift 4x 4+	Avron Sétois	Maxime DALMON	15/04/2014	L	16.67%	6	29 486.00 €
LR 13	1	Swift 4x	Grau du Roi	Marc ESTEVENON	17/04/2015	L	16.67%	6	12 700.00 €
LR 15	1	8+	Avron Beaucaire	Denis FORT	25/06/2016	L	16.67%	6	31 741.48 €
LR 17	1	Wintech 4x Interna.	Grande Motte	Laurence TELUOB	17/11/2017	L	16.67%	6	17 322.50 €
LR 18	1	Wintech2x Competitor	Perpignan 66	Aude LUSETTI	21/11/2017	L	16.67%	6	6 700.00 €
LR 19	1	Euro Diffusion's Y25	Port Nouvelle	Jean-Vincent LUBRANO	05/01/2018	L	16.67%	6	6 093.00 €
LR 20	1	Wintech 2x Medalist	Grau du Roi	Marc ESTEVENON	13/01/2018	L	16.67%	6	11 438.75 €
20 bateaux compétition									331 503.00 €

AVIRONS

Compte N° 215412

Code	Qté	Désignation	Lieu de stockage	Responsable	Date Acquisition	Méthode	Taux	Durée	Valeur achat
MP 11	8	4 paires avirons de couple	Villemur	Luc PONCELET	01/01/2002	L	33.33%	3	1 903.52 €
MP 12	8	4 paires avirons de pointe	Villemur	Luc PONCELET	01/01/2002	L	33.33%	3	2 538.02 €
MP 17	20	10 paires avirons " macon "	Villemur	Luc PONCELET	01/01/2005	L	33.33%	3	4 604.60 €
MP 22	8	4 paires avirons de pointe	Villemur	Luc PONCELET	01/01/2006	L	33.33%	3	3 456.44 €
MP 23	4	2 paires avirons de couple concept	Villemur	Luc PONCELET	01/01/2006	L	33.33%	3	920.92 €
MP 24	8	4 paires avirons de couple Croker	Section universitaire- pôle	François MEURILLON	01/01/2006	L	33.33%	3	2 005.56 €
MP 27	8	4 paires avirons de pointe concept	Villemur	Luc PONCELET	01/01/2007	L	33.33%	3	2 774.72 €
MP 44	8	4 paires aviron de couple concept	Villemur	Luc PONCELET	07/12/2010	L	33.33%	3	1 747.11 €
MP 49	8	4 paires avirons couple Croker Eurodiffusion	Villemur	Luc PONCELET	10/12/2011	L	33.33%	3	2 925.00 €
MP 65	16	8 paires aviron pointe H Skinny	Villemur	Luc PONCELET	28/10/2016	L	33.33%	3	8 160.00 €
MP 68	8	4 paires avirons couple croker S39	Villemur	Luc PONCELET	06/04/2017	L	33.33%	3	3 236.00 €
LR 9		Rames Swift 8+	Avron Beaucaire	Denis FORT	12/06/2013	L	12.50%	8	4 305.60 €
LR 12		Rames Swift 4+	Avron Sétois	Maxime DALMON	15/04/2014	L	16.67%	6	4 378.00 €
LR 14		Rames Swift 4+	Grau du Roi	Marc ESTEVENON	17/04/2015	L	16.67%	6	2 304.00 €
LR 16		Rames Swift 8+	Avron Beaucaire	Denis FORT	25/06/2016	L	16.67%	6	3 360.00 €
104 Rames									48 619.49 €

PERFORMANCE

Compte N° 215413

Code	Qté	Désignation	Lieu de stockage	Responsable	Date Acquisition	Méthode	Taux	Durée	Valeur achat
MP 66	2	2 Speedcoach GPS NK	Résidence CTS	Michel COLARD	05/01/2017	L	33.33%	3	764.16 €
MP 67	2	2 Speedcoach GPS training pack	Résidence CTS	Michel COLARD	05/01/2017	L	33.33%	3	859.20 €
MP 69	1	Rowperfect RP3S	Section universitaire- pôle	François MEURILLON	31/05/2017	L	16.67%	6	1 249.99 €
OCC 01	2	Sièges adaptés	Villemur - Sète	Luc PONCELET - Maxime DALMON	01/07/2019	L	16.67%	6	1 070.00 €
OCC 02	1	Rowperfect RP3S	Section universitaire- pôle	François MEURILLON	01/12/2019	L	16.67%	6	2 500.00 €
									6 443.35 €

MATERIEL de SECURITE

Compte N° 215420

Code	Qté	Désignation	Lieu de stockage	Responsable	Date Acquisition	Méthode	Taux	Durée	Valeur achat
MP 2		2 Coques et 1 remorque -500 kg	Villemur	Luc PONCELET	1996	L	25.00%	4	3 353.88 €
MP 56	1	1 défibrilateur	Résidence médecin	Michel LESTRADE	01/10/2014	L	25.00%	4	1 543.00 €
MP 60	1	Moteur Yamaha 20 cv	Villemur	Luc PONCELET	01/05/2015	L	25.00%	4	2 644.66 €
MP 61	1	Moteur Yamaha 20 cv	Villemur	Luc PONCELET	01/05/2015	L	25.00%	4	2 644.66 €
MP 62	1	Moteur Yamaha 20 cv	Villemur	Luc PONCELET	18/02/2016	L	25.00%	4	2 644.66 €
MP 63	1	Moteur Yamaha 20 cv	Villemur	Luc PONCELET	18/02/2016	L	25.00%	4	2 644.66 €
LR 1	1	Moteur Yamaha ??cv			15/14/2004	L	25.00%	4	1 327.00 €
LR 4		Tente Outdoor	Avron Sétois	Maxime DALMON	27/09/2010	L	20.00%	5	2 626.25 €
									19 428.77 €

MATERIEL ORGANISATION REGATES
Compte N° 215430

Code	Qté	Désignation	Lieu de stockage	Responsable	Date Acquisition	Méthode	Taux	Durée	Valeur achat
MP 1	1	3 Porte voix (reste 1)	Commission arbitres Midi Pyrénées	Josy BREGAL	1992	L		4	1 016.33 €
MP 20		Filn + bouées	Almayrac	Club Almayrac	2005	L		4	1 879.92 €
MP 31	2	5 Porte voix (reste 2)	Résidences arbitres	Josy BREGAL	2008	L		4	181.21 €
MP 37	3	Lignes d'eau	Almayrac	Club Almayrac	26/02/2009	L	25.00%	4	3 229.20 €
MP 38		Bouées 3 lignes d'eau	Almayrac	Club Almayrac	03/03/2009	L	25.00%	4	2 883.19 €
MP 39		Complément ligne d'eau	Almayrac	Club Almayrac	13/03/2009	L	25.00%	4	218.00 €
MP 43	2	Catamarans	Cazaubon	Club Cazaubon	10/03/2010	L	10.00%	10	7 176.00 €
MP 45		chronomètres VOLA	Villemur	Luc PONCELET	18/01/2011	L	33.33%	3	5 794.62 €
MP 53	4	Mégaphones Monacor TM-17	Résidences arbitres	Josy BREGAL	24/05/2013	L	100.00%	1	410.94 €
MP 57	4	Talkie Walkie Motorola T80	Commission arbitres Midi Pyrénées	Josy BREGAL	20/10/2014	L	25.00%	4	359.85 €
MP 59	1	Talkie Walkie Motorola T80	Commission arbitres Midi Pyrénées	Josy BREGAL	04/04/2015	L	25.00%	4	89.95 €
MP 73	4	Mégaphones Monacor TM-17	Résidences arbitres	Josy BREGAL	31/08/2017	L	100.00%	1	397.51 €
LR 2		4 Porte voix	Résidence arbitre	Lydie MARCEL	20/02/2005	L	25.00%	4	472.42 €
LR 10		Téléphone portatif marine		Lydie MARCEL	26/07/2013	L	25.00%	4	884.02 €
									24 993.15 €

MATERIEL BUREAUTIQUE
Compte N° 218300

Code	Qté	Désignation	Lieu de stockage	Responsable	Date Acquisition	Méthode	Taux	Durée	Valeur achat
MP 72	1	PC comptabilité	Trésorier	Jean-Pierre LHERM	03/08/2017	L	25.00%	4	570.01 €
LR 3		Vidéo projecteur Casio	Domicile CTS	Julien HOUSET CTR	29/04/2009	L	25.00%	4	798.00 €
LR 5		Ordinateur CTR	Domicile CTS	Julien HOUSET CTR	18/11/2010	L	20.00%	5	780.34 €
									2 148.35 €

Avances, acomptes versés sur commandes
Compte N° 238000

Code	Qté	Désignation	Lieu de stockage	Responsable	Date Acquisition	Méthode	Taux	Durée	Valeur achat
OCC3		Aviron croker hachoir pointe	Villemur	Luc PONCELET	31/12/2019	L	16.67%	6	3 192.00 €
OCC4		Aviron Skinny hachoir pointe	Villemur	Luc PONCELET	31/12/2019	L	16.67%	6	15 897.60 €
OCC5		Speed coach	Villemur	Luc PONCELET	31/12/2019	L	16.67%	6	980.64 €
OCC6		Cox-box	Villemur	Luc PONCELET	31/12/2019	L	16.67%	6	816.31 €
									20 886.55 €

2 – Détail des produits à recevoir au 31 août 2019 de la ligue Occitanie d'aviron

N° Mvt	Date	R / D	Code Tiers	Tiers	Objet	pièces justificatives	Produits à recevoir
Saison 2018-2019 en attente de règlement							
OC-086	22/11/2018	R	UNR	Union Nautique Riveraine	Cotisation saison 2018-2019	Facture n°OCC 2019-034 non envoyée club en sommeil	0.00
OC-127	22/11/2018	R	CSA	ASSOCIATION COLLIOURE SPORTIF AVIRON	Cotisation saison 2018-2019	Facture n°OCC 2019-075 relance 05-02/13-07/28-09 20-12/2019	133.00
OC305	31/10/2018	R	ACA	Aviron Club Albigeois	Achat collectif Ergomètre 6 hors convention	Facture C 2018-181 - solde	50.00
OC-425	07/08/2019	R	ROCC	Région Occitanie	Subventions 2019 Formation & Excellence Sportive		10 500.00
OC-578	12/12/2019	D	BAC	Bressols Aviron Club	Stage zone Bergerac du 23 et 24 novembre 2019	Fact OCC 2019-222 remise chèque	60.00
OC-583	12/12/2019	R	CAZ	Armagnac Aviron Club (CAZAUBON)	Acompte achat groupé pelles Incept	Fact OCC 2019-237	226.80
OC-584	13/12/2019	R	CAZ	Armagnac Aviron Club (CAZAUBON)	Solde achat groupé pelles Incept	Fact OCC 2019-238	2 041.20
OC-586	13/12/2019	R	TUC	Toulouse Université Club	Solde achat groupé pelles Incept	Fact OCC 2019-241	1 530.90
OC-587	13/12/2019	R	ADO	Aviron Douellais	Solde achat groupé pelles Incept	Fact OCC 2019-242	1 020.60
OC-588	13/12/2019	R	SNA	Société Nautique Almayrac	Solde achat groupé pelles Incept	Fact OCC 2019-243	1 020.60
OC-590	13/12/2019	R	AC	Aviron Cadurcien	Solde achat groupé pelles Incept	Fact OCC 2019-245	2 682.80
OC-591	13/12/2019	R	ACA	Aviron Club Albigeois	Solde achat groupé pelles Incept	Fact OCC 2019-246	1 331.64
OC-593	13/12/2019	R	MUC	Montpellier Aviron Université Club	Solde achat groupé pelles Incept	Fact OCC 2019-248	767.88
OC-594	13/12/2019	R	ACPG	Aviron Club Ponant Grande Motte	Solde achat groupé pelles Incept	Fact OCC 2019-249	1 530.90
OC-595	13/12/2019	R	BOC	Aviron du Bocage	Solde achat groupé pelles Incept	Fact OCC 2019-250	1 120.60
OC-596	13/12/2019	R	VRAC	Villefranche Renneville Aviron Club du Lauragais	Solde achat groupé pelles Incept	Fact OCC 2019-251	4 082.40
TOTAL							28 099.32

3 – Détail des charges à payer au 31 décembre 2019 de la ligue Occitanie d'aviron

N° Mvt	Date	R / D	Code Tiers	Tiers	Objet	pièces justificatives	Charges à payer
Saison 2018-2019 en attente de règlement							
OC-017	08/10/2018	R	BIV	Barcarens I Velas	Achat collectif Ergomètre 1 sous convention	Facture C 2018-177 - trop perçu - 3 € chèque 76	3.00
OC-181	04/02/2019	D	BERGERAC	Sport Nautique de Bergerac	Stage entrainement zone Bergerac 12-13 janvier 2019	Note de frais chèque 98	83.00
OC-240	25/03/2019	D	IMP	TRESOR PUBLIC	Impôt Société 2018 à 24 % LR-MP payé par Occitanie (info à Cahors)	Déclaration 2070K chèque 103	7.00
OC-396	04/07/2019	D	CD31	Comité départemental aviron 31	Mise à disposition bus pour ligue divers déplacements	Fact CD31 complément chèque 124	56.70
OC-484	29/10/2019	D	ATPPR	Association Toulouse Pierre Paul Riquet Rallye du Canal du Midi	participation forfaitaire de la ligue pour l'organisation du Rallye du Canal	Courrier - état des dépenses chèque 129	900.00
OC-597	16/12/2019	D	ACM	Aviron Club Moissagais	Secours régaté de Noël 1e décembre 2019	Fact 19-12/1 chèque 137	200.00
OC-598	16/12/2019	D	ACM	Aviron Club Moissagais	Secours tête de rivière Occitanie 10 novembre 2019	Fact 19-11/4 chèque 138	450.00
OC-600	18/12/2019	D	IMMO	INCEPT-CONCEPT	Achat groupé pelles	2e Acompte devis D2019-3341 47 642.95 € virement	245.45
OC-610	30/12/2019	D	RUIZ	Jean-Paul RUIZ	Mise en forme affiches Cazaubon, Almayrac, Ramons loisirs	Facture chèque 140	800.00
OC-612	31/12/2019	D	POLE	POLE	Suivi médical Rose AUDEBEAU	Boredereau de paiement laboratoire chèque 141	28.08
OC-613	31/12/2019	D	TASL	Toulouse Aviron Sport Loisirs	Transport compétition Bergerac novembre 2019	fact	145.88
OC-2000	31/12/2019	D	IMMO	INCEPT-CONCEPT	Achat groupé pelles	2e Acompte devis D2019-3341 47 642.95 € virement	21 762.95
OC-2002	31/12/2019	D	REPRINT	REPRINT	Plaquette ligue aviron LOA	Devis 032337/00	696.00
OC-2003	31/12/2019	D	CGSO	Créations Graphiques du Sud Ouest	Commande numéros bateaux		66.60
OC-2004	31/12/2019	D	SIF	Stage Inter-régional Féminin	Location bateaux Aviron Vouglans	Facture	100.00
OC-2005	31/12/2019	D	SIF	Stage Inter-régional Féminin	Location bateaux Aviron Dolois	Facture	100.00
OC-2006	31/12/2019	D	COL	Michel COLARD	Frais mensuels	Note frais n° 4 Virement	739.88
OC-2007	31/12/2019	D	ARB	Arbitres LOA	Défraiement Arbitres période 2e semestre 2018	Etat Ligue virement	500.00
TOTAL							26 884.54

4 – Détail des charges payées d'avance au 31 décembre 2019 de la ligue Occitanie d'aviron

N° Mvt	Date	R / D	Code Tiers	Tiers	Objet	pièces justificatives	45 Charges constaté avance
OC-531	13/11/2019	D	CDF	Coupe de France 2020	Hébergement Lycée agricole Sully	Acompte réservation Chèque 130	600.00
OC-553	25/11/2019	D	SASKIA	Résidence SASKIA	Hébergement stage avril 2020 Cazaubon J14 & J16B	Proposition du 20/11 - acompte chèque 135	464.88
OC-569	12/12/2019	D	ETR	Christian PELAT	vacations saison sportive avance 2020	Etat ETR Virement	44.00
TOTAL							1 108.88

5 – Précisions sur les stages et compétitions de la ligue Occitanie d'aviron

Sur la période 1^{er} septembre 2018 – 31 décembre 2019 la ligue Occitanie a organisé ou fait participer ses rameurs et rameuses à 23 stages et/ou rassemblements que vous pouvez retrouver sur le calendrier sportif de la ligue Occitanie d'Aviron.

Le coût total de ces stages a été de 43 437,17 € et les recettes associées à ces stages sont de 34 859,03 €.

367 stagiaires au total ont participé à ces stages encadrés par 53 personnes.

Sur la période 1^{er} septembre 2018 – 31 décembre 2019 la ligue Occitanie a organisé ou fait participer ses rameurs et rameuses à 25 compétitions toutes catégories confondues jeunes et moins jeunes, ergomètre, banc fixe, têtes de rivières, régates, coupe de France, Ramons chez nos voisins, etc...) que vous pouvez retrouver sur le calendrier sportif de la ligue Occitanie d'Aviron.

Le coût total de ces compétitions a été de 41 787,85 € et les recettes associées à ces compétitions sont de 1 930,00 €.

Nous n'avons pas mis en œuvre le paiement des coulisses voté en Assemblée Générale du 9 février 2019.

6 – Compte de résultat détaillé au 31 décembre 2019 de la ligue Occitanie d'aviron

CHARGES	Prévisionnel 2019	Réalisé	PRODUITS	Prévisionnel 2019	Réalisé
FONCTIONNEMENT	27 850.00	59 503.59	FONCTIONNEMENT	30 000.00	46 095.70
Fournitures administratives	1 100.00	212.11			
Prestations de services (dont rénov site internet)	1 300.00	4 308.39	Prestation de services		28 007.20
mise à disposition matériel		30 015.00		0.00	
Téléphone internet bureau + site internet	750.00	0.00			
Téléphone CTR (internet + portable)	1 000.00	1 599.81	Produits des activités annexes (locations)	0.00	0.00
Frais affranchissement	250.00	338.18	Ristourne trop perçu		-411.50
Assurances	3 000.00	2 529.01			
Fournitures pour l'activité :			CNDS: Développement de la pratique	20 000.00	18 500.00
vêtements et équipement Arbitres	1 250.00	184.00	CNDS : Accès au Haut niveau		0.00
fonctionnement et équipement E T R	0.00		CNDS : Développement Aviron Féminin		0.00
Autres fournitures	500.00	173.55	CNDS déplacements CTR		0.00
Achat de petit matériel	1 000.00	457.20			
Locations diverses	1 800.00	680.00			
Déplacements, missions CTR	7 500.00	7 069.86			
Frais de réception + location salle réunion	2 500.00	1 494.07	Haut niveau hors pôle 2019	10 000.00	
Frais de Communication, cadeaux, récompenses	3 900.00	1 160.94			
Achat autres matériel					
Publicité, Publications	1 500.00	5 725.85	Produits d'activités annexes (locations)		0.00
Entretien et réparations	500.00	3 555.62			
EMPLOI	0.00	0.00	EMPLOI	0.00	0.00
Salaire					
Charges Sociales					
Formation Salarié					
Médecine du travail					
STAGES de PERFECTIONNEMENT	32 000.00	43 437.17	STAGES de PERFECTIONNEMENT	22 700.00	34 859.03
Déplacements remorques saison précédente		0.00	Reliquat années précédentes		
Stage Almayrac perfectionnement Loisirs		0.00			
Stage Toussaint J16 - Almayrac 01 au 4 novembre 2018		1 283.62	Stage Toussaint J16 - Almayrac 01 au 4 novembre 2018		800.00
Stage Toussaint J16 - Almayrac 01 au 4 novembre 2018		1 283.62	Stage Toussaint J16 - Almayrac 01 au 4 novembre 2018		800.00
Stage SIF Bellecin 20 au 26 août 2018		11 293.24	Stage SIF Bellecin 20 au 26 août 2018	13 000.00	10 214.79
Rassemblement H/F 17 novembre 2018		0.00	Rassemblement H/F 17 novembre 2018		0.00
Rassemblement H/F 17 novembre 2018		0.00	Rassemblement H/F 17 novembre 2018		0.00
Stage WE zone J18 - Bergerac 24 au 25 novembre 2018		207.07	Stage WE zone J18 - Bergerac 24 au 25 novembre 2018		30.00
Stage WE zone J18 - Bergerac 24 au 25 novembre 2018		414.13	Stage WE zone J18 - Bergerac 24 au 25 novembre 2018		60.00
Rassemblement H/F 15 décembre 2018		0.00	Rassemblement H/F 15 décembre 2018		0.00
Rassemblement H/F 15 décembre 2018		43.46	Rassemblement H/F 15 décembre 2018		0.00
Stage WE zone J18 - Bergerac 12 & 13 janvier 2019		83.00	Stage WE zone J18 - Bergerac 12 & 13 janvier 2019		0.00
Stage WE zone J18 - Bergerac 12 & 13 janvier 2019		0.00	Stage WE zone J18 - Bergerac 12 & 13 janvier 2019		0.00
Week PPJ Toulouse 19 & 20 janvier 2019		226.67	Week PPJ Toulouse 19 & 20 janvier 2019		110.83
Week PPJ Toulouse 19 & 20 janvier 2019		453.33	Week PPJ Toulouse 19 & 20 janvier 2019		221.67
RGP Toulouse 26 janvier 2019		73.29	RGP Toulouse 26 janvier 2019		0.00
RGP Toulouse 26 janvier 2019		0.00	RGP Toulouse 26 janvier 2019		0.00
RGP Villemur 16 février 2019		0.00	RGP Villemur 16 février 2019		0.00
RGP Villemur 16 février 2019		43.46	RGP Villemur 16 février 2019		0.00
J13 Villemur 25 février 2019		0.00	J13 Villemur 25 février 2019		0.00
J13 Villemur 25 février 2019		44.76	J13 Villemur 25 février 2019		0.00
J16-18 Cahors 1 au 3 mars 2019		1 790.59	J16-18 Cahors 1 au 3 mars 2019		1 373.08
J16-18 Cahors 1 au 3 mars 2019		1 534.79	J16-18 Cahors 1 au 3 mars 2019		1 176.92
J14 Almayrac 6 au 7 avril 2019		794.46	J14 Almayrac 6 au 7 avril 2019		1 120.00
J14 Almayrac 6 au 7 avril 2019		680.97	J14 Almayrac 6 au 7 avril 2019		960.00
J15-J16-J18 Stage préparatoire Coupe des régions Cahors du 23 au 26 avril 2019		1 672.60	J15-J16-J18 Stage préparatoire Coupe des régions Cahors du 23 au 26 avril 2019		1 080.00
J15-J16-J18 Stage préparatoire Coupe des régions Cahors du 23 au 26 avril 2019		1 579.67	J15-J16-J18 Stage préparatoire Coupe des régions Cahors du 23 au 26 avril 2019		1 020.00
Stage perfectionnement loisirs Almayrac - 29 avril 2019		0.00	Stage perfectionnement loisirs Almayrac - 29 avril 2019		0.00
Stage perfectionnement loisirs Almayrac - 29 avril 2019		0.00	Stage perfectionnement loisirs Almayrac - 29 avril 2019		0.00
Stage SIF Bellecin 20 au 26 août 2019		0.00	Stage SIF Bellecin 20 au 26 août 2019		0.00
Stage SIF Bellecin 20 au 26 août 2019		11 697.04	Stage SIF Bellecin 20 au 26 août 2019		9 554.75
Stage J18 Pôle Toulouse 21 au 25 octobre 2019		571.43	Stage J18 Pôle Toulouse 21 au 25 octobre 2019		571.43
Stage J18 Pôle Toulouse 21 au 25 octobre 2019		428.57	Stage J18 Pôle Toulouse 21 au 25 octobre 2019		428.57
Stage PPJ Zone Cazaubon 26 au 29 octobre 2019		2 043.65	Stage PPJ Zone Cazaubon 26 au 29 octobre 2019		1 803.17
Stage PPJ Zone Cazaubon 26 au 29 octobre 2019		1 965.04	Stage PPJ Zone Cazaubon 26 au 29 octobre 2019		1 733.82
Stage J16 Cahors 31 octobre au 3 novembre 2019		1 005.66	Stage J16 Cahors 31 octobre au 3 novembre 2019		600.00
Stage J16 Cahors 31 octobre au 3 novembre 2019		1 407.92	Stage J16 Cahors 31 octobre au 3 novembre 2019		840.00
Rassemblement H/F 16 novembre 2019			Rassemblement H/F 16 novembre 2019		
Stage WE zone J18 - Bergerac 23 au 24 novembre 2019		543.43	Stage WE zone J18 - Bergerac 23 au 24 novembre 2019		240.00
Stage WE zone J18 - Bergerac 23 au 24 novembre 2019		271.71	Stage WE zone J18 - Bergerac 23 au 24 novembre 2019		120.00
Rassemblements	32 000.00		Rassemblements	9 700.00	

CHARGES	Prévisionnel 2019	Réalisé	PRODUITS	Prévisionnel 2019	Réalisé
COMPETITIONS	40 500.00	41 126.91	COMPETITIONS	6 000.00	8 190.20
Championnats Zone Batx courts (Cazaubon)	28 000.00	108.80			
Autres déplacements CTR		2 281.39	Participations rameurs rencontres	3 000.00	
Coupe de France des Régions (Déplacement + Hébergement)		11 151.16			
Championnats mer		1 048.69			
Championnat Zone Bateaux longs (Brive)		4 555.04	Participation Championnat de zone 2017 (Aquitaine + Poitou Charentes + Limousin)	1 500.00	5 159.00
Challenge CJR UNSS		7 610.22			
Tete rivière Ste Livrade	1 500.00	2 511.67			
Frais organisation compétitions ligue (sécurité, plongeurs,)	6 000.00	7 466.94			
RCTV	2 000.00	500.00			
Achat combinaisons	3 000.00	3 893.00	Vente combinaisons & blousons	1 500.00	3 031.20
PARTICIPATIONS	300.00	300.00	PARTICIPATIONS	47 000.00	49 617.38
Affiliations			Participation de la FFA pour Licences	23 000.00	25 541.48
Affiliation CROS	300.00	300.00	participation FFA Coupe de France	8 000.00	8 083.00
Aides aux clubs	0.00	0.00	Participation MAIF Coupe de France	0.00	0.00
			Cotisations Clubs	16 000.00	15 992.90
AUTRES PARTICIPATIONS	0.00	8 495.82	AUTRES PARTICIPATIONS	300.00	4 650.00
Santé Bien être			CNDS Santé - Bien être		0.00
Participation frais ETR 2016			CNDS ETR + Défraiement Rame 5e		1 350.00
Participation frais ETR 2017-2018		5 944.00	CNDS Santé lutte contre le dopage		0.00
			CNDS Matériel		0.00
			DDFIP Communication		3 000.00
Participation frais Arbitres 2017-2018	0.00	2 551.82	Jeux pénitentiaires	300.00	300.00
FORMATIONS	12 300.00	3 773.04	FORMATIONS	3 500.00	9 240.00
Formation Sport Santé		260.35			
Aide apportée aux clubs pour diplômes (BPJEPS - CQP)	3 500.00	900.00	Subvention Région pour Formation 2018	0.00	9 000.00
Formation Initiateurs, Educateurs, Entraîneurs	3 000.00	997.21	Subvention Région pour Formation 2019	3 000.00	
Achat Livrets pour Initiateurs et Educateurs	800.00	1 035.05	Formation Initiateurs et Educateurs (livrets)	500.00	240.00
Formation de Cadres (ETR) et dirigeants	5 000.00	74.12			
Formation Arbitres		238.23	CNDS Formation cadres, dirigeants, arbitres		
Formation diverses (Permis bateaux, remorque...)		0.00			
Formation des dirigeants		268.08			
FONCTIONNEMENT S U E A	3 000.00	1 116.89	FONCTIONNEMENT S U E A	1 000.00	900.00
Frais fonctionnement SUEA	3 000.00	1 116.89	CNDS pour Universitaires 2016		
			Cotisations Section Universitaire	1 000.00	900.00
FONCTIONNEMENT POLE	5 000.00	10 028.08	FONCTIONNEMENT POLE	5 000.00	22 000.00
Participation FFA aux frais fonctionnement Pôle 2016			Subvention Région 2018 Fonctionnement Pôle	0.00	22 000.00
Participation Ligue Trax mise en sécurité, tente Pôle		0.00	Subvention Région 2019 Fonctionnement Pôle	5 000.00	
Participation FFA aux frais fonctionnement Pôle 2018-2019	5 000.00	10 028.08			
DIVERS	1 450.00	460.80	DIVERS	50 880.00	46 610.21
services bancaires	350.00	213.80	Produits financiers	500.00	921.70
Charges exceptionnelles ou antérieures	1 000.00	240.00	Produits exceptionnels	0.00	1 019.66
			Indemnisation MAIF (vol moteurs)		1 938.00
Impôts	100.00	7.00	Participation FFA trax mise en sécurité locaux Pôle		
			Produits exceptionnels ou antérieurs	0.00	7 057.50
AMORTISSEMENT MATERIEL	43 980.00	58 226.79	Rep Prov investissements	13 100.00	19 361.82
amortissements bateaux et aviron	43 980.00	53 986.03			
Amortissement matériel d'arbitrage	0.00	1 089.30	+/- value vente de matériels		
Amortissement matériel bureautique	0.00	190.00	Fonds propres " fonctionnement "	24 480.00	
Amortissement matériel de sécurité	0.00	2 961.46	Rep Produits perçus d'avance	12 800.00	16 311.53
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	166 380.00	226 469.09	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	166 380.00	222 162.52
solde créditeur fonctionnement		0.00	solde débiteur fonctionnement		4 306.57
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT	166 380.00	226 469.09	TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT	166 380.00	226 469.09

7 – Part du bénévolat au 31 décembre 2019 de la ligue Occitanie d'aviron

Les frais engagés par les bénévoles dans le cadre de leur activité associative, non remboursés par l'association, peuvent ouvrir droit, sous certaines conditions, à une réduction d'impôt sur le revenu pour le bénéficiaire. Le dispositif de réduction d'impôt ne présente d'intérêt que pour un bénévole imposable à l'impôt sur le revenu.

Le bénévole de l'association doit participer à son animation et à son fonctionnement, sans contrepartie, ni aucune rémunération sous quelque forme que ce soit, en espèces ou en nature.

Pour ouvrir droit à la réduction d'impôt, la nature et le montant des frais engagés doivent être justifiés et le bénévole doit en avoir expressément refusé le remboursement. L'abandon du remboursement des frais engagés doit donner lieu à une déclaration expresse de la part du bénévole. Cette renonciation peut prendre la forme d'une mention explicite rédigée par le bénévole sur la note de frais telle que : « Je soussigné (nom et prénom de l'intéressé) certifie renoncer au remboursement des frais ci-dessus et les laisser à l'association en tant que don ».

Lorsque le bénévole n'est pas en mesure de justifier du montant effectif des dépenses relatives à l'utilisation de son véhicule personnel dans le cadre de son activité associative, ses frais sont évalués forfaitairement en fonction d'un barème kilométrique spécifique aux bénévoles des associations.

Ce barème s'applique indépendamment de la puissance fiscale du véhicule automobile ou de la cylindrée des vélomoteurs, scooters ou motos, du type de carburant utilisé et du kilométrage parcouru au titre de l'activité bénévole.

Les associations concernées par ce dispositif sont :

- Œuvres et organismes d'intérêt général ou fondations et associations reconnues d'intérêt général, ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises ;
- Associations culturelles et de bienfaisance et établissements publics des cultes reconnus d'Alsace-Moselle ;
- Organismes publics ou privés dont la gestion est désintéressée et qui ont pour activité principale la présentation au public d'œuvres dramatiques, lyriques, musicales, chorégraphiques, cinématographiques et de cirque ou l'organisation d'expositions d'art contemporain ;
- Établissements d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique publics ou privés, d'intérêt général, à but non lucratif ;
- Organismes agréés par le ministère chargé du budget dont l'objet exclusif est de verser des aides à l'investissement ou de fournir des prestations d'accompagnement à des PME

L'association est tenue de conserver dans sa comptabilité les justificatifs des frais (billets de train, factures, notes de péage, détail du nombre de kilomètres parcourus avec le véhicule personnel, etc.) et la déclaration de renonciation au remboursement de ses frais par le bénévole.

Chaque pièce justificative doit mentionner précisément l'objet de la dépense ou du déplacement.

Comptablement ces opérations sont enregistrées en classe 8 hors bilan et présentées en bas du compte de résultat.

Dans le cadre des activités de la ligue Occitanie d'aviron pendant la saison 2018-2019, la part du bénévolat n'est pas encore totalement chiffrée. Ne modifiant en rien le résultat de ligue il vous sera communiqué ultérieurement.

Le détail de ces abandons de frais au profil de la ligue Occitanie d'aviron correspond principalement à une activité de frais de déplacements pour les arbitres et pour les membres du Conseil.

Pour mémoire en 2018 : Le nombre de kilomètres parcourus cumulés a été de 52 033 dont 29 548 pour les arbitres et 21 005 pour les membres du Conseil.

PRINCIPES ET REGLES COMPTABLES

Le plan comptable utilisé pour la tenue de la comptabilité de la ligue Occitanie d'Aviron est le plan comptable des associations loi 1901 – nouveau plan comptable des associations de 1999 institué par le règlement n°99-01 du 16 février 1999 – Autorité des Normes Comptables mais aussi le règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ce dernier règlement s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020 et vient abroger le règlement n°99-01 du 16 février 1999. Il peut être appliqué par anticipation pour l'exercice en cours à sa date de publication.

Les règles de comptabilité retenues et les états de synthèse présentés (Bilan, compte de résultat et annexes) sont ceux et celles préconisés par la comptabilité des associations.

Ci-après quelques règles de comptabilité sont rappelées.

1 – Traitement de la durée d'amortissement des immobilisations

Les règles d'amortissements retenues par BDO (cabinet d'expertise comptable, d'audit et de conseil) sur les immobilisations corporelles et incorporelles sont les suivantes :

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- * Bateaux : 5 à 10 ans
- * Avirons, Matériel de musculation, Mobilier, Bateaux de sécurité, Compresseur : 5 à 6 ans
- * Ergomètres : 5 à 6 ans
- * Petit équipement de salle de musculation, Petit matériel atelier : 1 à 2 ans
- * Agencements et installations, Pontons : 10 ans
- * Remorques, Tank à ramer : 10 ans
- * Véhicules : 8 ans
- * Extincteurs, Porte-voix, Sono, Talkie : 2 à 3 ans
- * Ordinateurs, Imprimantes, Caméscope, Go-pro : 2 à 5 ans
- * Moteurs : 2 ans (les moteurs sont amortis sur 2 ans sur la base d'une valeur résiduelle de 70% au bout de 2 ans, ou en application du contrat signé avec le fournisseur).

2 – Traitement comptable des subventions d'investissements

A - Comptabilisation de la réception des subventions d'investissement

Au niveau des subventions d'investissement, la première opération à traiter en comptabilité concerne son encaissement.

Comptabilisation de la réception de la subvention :

- On débite le compte 512 « banque »,
- Et on crédite le compte 131 « subvention d'équipement ».

Fiscalement : La réception de la subvention d'investissement n'a pas de conséquence directe sur le résultat imposable de l'association. Seuls des comptes du bilan comptable sont mouvementés.

B - Traitement comptable annuel des subventions d'investissements

En comptabilité, la subvention d'investissement fait l'objet d'une intégration au résultat comptable au même rythme que l'amortissement du bien dont l'acquisition est financée.

Pour cela, on utilise un compte de produit exceptionnel (comptes 77) : le compte 777 « quote-part de subvention virée au compte de résultat ».

L'écriture à comptabiliser chaque année est la suivante :

- On débite le compte 139 « Subvention d'investissement inscrites au compte de résultat »,
- Et on crédite le compte 777 « quote-part de subvention virée au compte de résultat » pour le montant de la quote-part de subvention.

Exemple : on touche une subvention d'investissement pour financer l'achat d'un bien amorti en comptabilité sur 10 ans. Chaque année, elle devra intégrer en produit 10% de la subvention reçue dans son compte de résultat.

Lorsque la subvention d'investissement est totalement reprise au compte de résultat, il convient de solder ces comptes :

- On débite le compte 131 « Subvention d'équipement »,
- Et on crédite le compte 139 « Subvention d'investissement inscrites au compte de résultat ».

3 - Traitement comptable des avances sur conventions de bateaux

A - Comptabilisation de la réception de l'avance à la signature de la convention

La première opération à traiter en comptabilité concerne l'encaissement de l'avance (participation du club).

Comptabilisation de la réception de l'avance :

- On débite le compte 512 « banque »,
- Et on crédite le compte 487 « Produits perçus d'avance ».

Seuls des comptes du bilan comptable sont mouvementés.

B - Traitement comptable annuel des produits perçus d'avance

En comptabilité, les produits perçus d'avance liés à un investissement font l'objet d'une intégration au résultat comptable au même rythme que l'amortissement du bien dont l'acquisition est financée.

Pour cela, on utilise un compte de produit exceptionnel (comptes 77) : le compte 778 « autres produits exceptionnels ».

L'écriture à comptabiliser chaque année est la suivante :

- On débite le compte 487 « Produits perçus d'avance »,
- Et on crédite le compte 778 « autres produits exceptionnels » pour le montant de la quote-part annuelle.

Exemple : on touche une avance pour financer l'achat d'un bien amorti en comptabilité sur 10 ans. Chaque année, elle devra intégrer en produit 10% de la subvention reçue dans son compte de résultat.

Lorsque la somme perçue d'avance est complètement amortie le compte 487 « Produits perçus d'avance » est soldé.

BUDGET PREVISIONNEL 2019-2020

ASSEMBLEE GENERALE DU 15 février 2020

CONSTRUCTION DU BUDGET PREVISIONNEL 2020 & 2021

Le budget prévisionnel 2020 a été travaillé en comité directeur à partir des données définitives de la saison 2017-2018, 2018-2019 et compte tenu du contexte d'un premier exercice d'apprentissage et d'opérations exceptionnelles et d'un deuxième exercice d'une durée de 16 mois.

En attendant de trouver et signer de nouvelles sources de revenus venant compenser les baisses de subventions diverses d'années en années il a été choisi d'augmenter aussi faiblement que possible la contribution des clubs ou des rameurs aux activités de la ligue et de gérer les dépenses de la meilleure manière tout en assurant la couverture des évènements dédiés à la ligue.

Les grandes options retenues lors de la dernière assemblée générale sont les suivantes :

- Augmentation de la part des rameurs de 10 € par stages pour réduire la part prise en charge par la ligue,
- Facturation des barreaux au même titre que les rameurs(ses),
- Facturation de chaque siège à 2 € lors des championnats et régates de ligue, faire établir le règlement à l'ordre de la ligue le jour de la réunion des délégués à la confirmation des inscriptions,
- Augmenter le montant de la demande de subvention auprès de la Région Occitanie dans le cadre de la demande de subvention liée au développement du haut niveau en valorisation les stages et compétitions,
- Maitriser nos charges en poursuivant l'accompagnement nécessaire des actions de la ligue.

Elles sont reprises pour la construction du budget 2020 et 2021.

Lors du Comité Directeur dédié au suivi comptable et à la préparation du budget nous avons construit deux prévisionnels sur deux exercices prenant en compte le départ en retraite de Michel COLARD et son non-remplacement par la fédération dans le cadre de la disparition des emplois d'état.

Il est nécessaire de conserver un lien entre les clubs et la ligue, un animateur des stages, des entrainements, etc...

Cet emploi a été budgété à mi année pour 2020 et en année pleine en 2021.

Pour financer cet emploi des ressources nouvelles sont nécessaires. Nous avons identifié les ressources suivantes :

- Subvention Région pour l'emploi,
- Aide de la FFA,
- Aide des clubs par une augmentation des cotisations,
- Participation de la ligue sur ses fonds propres.

Dans ce contexte l'équilibre n'est pas totalement trouvé.

La part prise sur les fonds propres de la ligue serait de 6 300 € en 2020 et 14 000 € en 2021.

Nous n'avons pas identifié à date d'opérations de sponsoring et/ou de mécénat qui viendraient diminuer ce résultat négatif.

1 – Budget prévisionnel de fonctionnement de la ligue Occitanie d'aviron - Charges

CHARGES	Prévisionnel 2019		Réalisé	Prévisionnel 2020	1/2 emploi	Prévisionnel 2021	emploi plein
60 - Achat	8 150.00	6 850.00	39 365.73	7 800.00	6 500.00	7 800.00	6 500.00
Prestation de services	1 300.00		4 308.39	1 300.00		1 300.00	
Fournitures Administratives	1 100.00	2 850.00	212.11	250.00	1 000.00	250.00	1 000.00
Fournitures pour l'activité	1 250.00		184.00	250.00		250.00	
Autres fournitures	500.00		173.55	500.00		500.00	
Achat autres matériel (SUEA-Pôle)			122.48				
Achat combinaisons	3 000.00	4 000.00	3 893.00	4 000.00	5 500.00	4 000.00	5 500.00
Achat petit matériel	1 000.00		457.20	1 500.00		1 500.00	
Mise à disposition matériel			30 015.00				
61 - Services extérieurs	14 100.00	6 100.00	18 822.17	13 900.00	5 900.00	13 900.00	5 900.00
Locations (mini bus clubs, maison aviron ...)	1 800.00	1 800.00	680.00	1 500.00	1 500.00	1 500.00	1 500.00
Entretien et réparation	500.00	500.00	3 555.62	1 000.00	1 000.00	1 000.00	1 000.00
Assurance	3 000.00	3 000.00	2 529.01	2 600.00	2 600.00	2 600.00	2 600.00
Documentation (livrets initiateurs, éducateurs...)	800.00	800.00	1 035.05	800.00	800.00	800.00	800.00
Participation FFA au Fonctionnement du Pôle	5 000.00		10 028.08	5 000.00		5 000.00	
Participation Ligue au Fonctionnement du Pôle			0.00				
Participation au Fonctionnement du SUEA	3 000.00		994.41	3 000.00		3 000.00	
62 - Autres services extérieurs	56 750.00	66 050.00	70 035.50	64 900.00	74 200.00	64 900.00	74 200.00
Rémunérations intermédiaires et honoraires ETR, Arbitres	5 000.00	45 000.00	8 495.82	6 400.00	53 900.00	6 400.00	53 900.00
Déplacements, missions, CTR	7 500.00	10 000.00	7 069.86	7 500.00	10 150.00	7 500.00	10 150.00
Frais de communication + cadeaux , médailles...	3 900.00		1 160.94	3 000.00		3 000.00	
Frais de réception	2 500.00		1 494.07	2 650.00		2 650.00	
Publicité, publication,	1 500.00	6 700.00	5 725.85	2 000.00	6 300.00	2 000.00	6 300.00
Frais postaux et de télécommunications	2 000.00		1 937.99	2 000.00		2 000.00	
Services bancaires	350.00		213.80	350.00		350.00	
Aide RCTV	2 000.00	4 350.00	500.00	1 500.00	3 850.00	1 500.00	3 850.00
Compétitions Stages	32 000.00		43 437.17	39 500.00		39 500.00	
63 - Impôts et taxes	100.00	100.00	7.00	50.00	50.00	50.00	50.00
Impôts et taxes sur rémunération			0.00				
Autres impôts et taxes	100.00		7.00	50.00		50.00	
64 - Charges de personnel	0.00	0.00	0.00	20 000.00	20 000.00	40 000.00	40 000.00
Rémunération des personnels				12 800.00		25 600.00	
Charges sociales				7 200.00		14 400.00	
Médecine du Travail							
Autres charges de personnel (formations)							
65 - Autres charges de gestion courante	42 300.00	42 300.00	39 771.90	34 000.00	34 000.00	34 000.00	34 000.00
Aide versées aux clubs pour diplômes, formations diverses (aviron Santé, permis remorque, bateaux sécurité ...)	3 500.00		900.00	2 000.00		2 000.00	
Aide aux clubs	0.00		0.00	0.00		0.00	
Cotisations , Affiliations	300.00		300.00	300.00		300.00	
Aide à l'organisation des régates,	6 000.00		7 466.94	5 700.00		5 700.00	
Formation de cadres, arbitres et de dirigeants	3 000.00		1 837.99	3 000.00		3 000.00	
Tête rivière Ste Livrade et Champ de Zone	1 500.00		2 511.67	1 500.00		1 500.00	
Championnats, Coupe Régions, Régates...	28 000.00		26 755.30	21 500.00		21 500.00	
66 - Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67 - Charges exceptionnelles	1 000.00	1 000.00	240.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges exceptionnelles ou antérieures	1 000.00		240.00	0.00		0.00	
68 - Dotation aux amortissements	43 980.00	43 980.00	58 226.79	37 000.00	37 000.00	33 500.00	33 500.00
Bateaux et Avirons	43 980.00		53 986.03	37 000.00		33 500.00	
Matériel de Sécurité - performance			2 961.46				
Matériel d'Arbitrage			1 089.30				
Matériel de Bureau et Informatique			190.00				
Solde créditeur de l'exercice			0.00				
TOTAL DES CHARGES	166 380.00	166 380.00	226 469.09	177 650.00	177 650.00	194 150.00	194 150.00

Total

226 469.09

2 - Budget prévisionnel de fonctionnement de la ligue Occitanie d'aviron - Produits

PRODUITS	Prévisionnel 2019		Réalisé	Prévisionnel 2020	1/2 emploi	Prévisionnel 2021	emploi plein
70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	1 500.00	1 500.00	30 626.90	2 500.00	2 500.00	2 500.00	2 500.00
Prestation de services			28 007.20				
Vente de marchandises (combinaisons - blousons)	1 500.00		3 031.20	2 500.00		2 500.00	
Produits des activités annexes (locations)			0.00				
Produits des activités annexes (matériel)			-411.50				
74 - Recettes d'exploitation	70 000.00	70 000.00	87 024.48	100 400.00	100 400.00	100 400.00	100 400.00
<i>Subventions Etat :</i>							
Ministère de la Santé et des Sports (CNDS-ANS)	20 000.00	20 000.00	18 500.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00
<i>Autres subventions :</i>							
Conseil Régional Occitanie	18 000.00	18 000.00	34 000.00	48 000.00	48 000.00	48 000.00	48 000.00
DRJSCS - communication			3 000.00				
Région pour Formation 2017			0.00				
			0.00				
Région Fonctionnement Pôle 2017			0.00				
Région pour Formation	3 000.00		9 000.00	8 000.00		8 000.00	
Région Haut Niveau hors Pôle	10 000.00		12 000.00	15 000.00		15 000.00	
Région Fonctionnement Pôle	5 000.00		10 000.00	5 000.00		5 000.00	
Région aide emploi				10 000.00		10 000.00	
FFA aide emploi				10 000.00		10 000.00	
<i>Organismes sociaux (à détailler) :</i>	0.00		0.00	0.00		0.00	
Fonds européens							
<i>Autres recettes (précisez)</i>	32 000.00	32 000.00	34 524.48	32 400.00	32 400.00	32 400.00	32 400.00
Cotisations SUEA	1 000.00		900.00	1 000.00		1 000.00	
FFA Licences	23 000.00		25 541.48	23 400.00		23 400.00	
MAIF (coupe de France)			0.00				
FFA (coupe des Régions ...)	8 000.00		8 083.00	8 000.00		8 000.00	
75 - Autres produits de gestion courante	44 000.00	44 000.00	57 900.93	43 800.00	43 800.00	52 600.00	52 600.00
cotisations Clubs	16 000.00		15 992.90	15 800.00		19 600.00	
participations Clubs aux stages et régates	9 700.00		15 089.49	9 700.00		9 700.00	
SIF Interrégional	13 000.00		19 769.54	13 000.00		13 000.00	
Participation des rameurs aux rencontres	3 000.00		0.00	3 000.00		3 000.00	
Participation des Ligues / Zone 2017	1 500.00		5 159.00	1 500.00		1 500.00	
Jeux pénitentiaires	300.00		300.00	300.00		300.00	
Autres participations			1 350.00			5 000.00	
participations aux formations (livrets)	500.00		240.00	500.00		500.00	
76 - Produits financiers	500.00	500.00	921.70	500.00	500.00	500.00	500.00
Intérêts créditeurs Caisse Epargne	500.00		921.70	500.00		500.00	
77 - Produits exceptionnels	13 100.00	13 100.00	29 376.98	13 450.00	13 450.00	13 450.00	13 450.00
Produits divers			1 019.66				
Indemnisation MAIF			1 938.00				
Rep prov subv. investissement	13 100.00		19 361.82	13 450.00		13 450.00	
Produits exceptionnels ou antérieurs			7 057.50				
78 - Reprises sur amortissements et provisions	37 280.00	37 280.00	16 311.53	17 000.00	17 000.00	24 700.00	24 700.00
Rep Produits perçus d'avance	12 800.00		16 311.53	10 700.00		10 700.00	
Fonds propres de l'association	24 480.00			6 300.00		14 000.00	
Solde débiteur de l'exercice	0.00		4 306.57	0.00		0.00	
TOTAL DES PRODUITS	166 380.00	166 380.00	222 162.52	177 650.00	177 650.00	194 150.00	194 150.00
Total			226 469.09				

3 – Budget prévisionnel d'investissement de la ligue Occitanie d'aviron

Fin de saison 2017-2018 nous avons pris la décision suivante :

- Le parc de rames disponibles devenant obsolète et moins performant et de manière à maintenir un matériel de qualité pour nos rameurs et rameuses ayant un excellent potentiel nous avons planifié l'achat d'une bonne vingtaine de pelles hachoir de couple et de pointe pour une valeur estimative de 20 000 €.

Afin de financer cet investissement, nous allons demander une subvention Régionale à hauteur de 50 % du montant.

Cette subvention est en partie reçue, le solde sera demandé après validation de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2019.

Pour ce nouvel exercice nous avons programmé l'achat d'un nouveau bateau qui viendra en remplacement d'un bateau plus ancien.

Cet investissement est chiffré à 21 000 €.

Une demande de subvention 2020 a été formulée à la Région Occitanie en novembre 2019.

Budget prévisionnel d'investissement de la ligue Occitanie d'aviron - Charges

CHARGES	Prévisionnel 2019	Réalisé	Prévisionnel 2020	Prévisionnel 2021
21 - Immobilisations	20 000.00	21 510.00	21 000.00	21 000.00
Achat (bateaux ; avirons)	20 000.00	21 510.00	21 000.00	21 000.00
Arbitres - matériel divers		0.00		
Participation achats clubs				
POLE	0.00	0.00	0.00	0.00
Participation Ligue au Matériel Pôle				
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	20 000.00	21 510.00	21 000.00	21 000.00
Solde créditeur investissement		0.00		

Budget prévisionnel d'investissement de la ligue Occitanie d'aviron - Produits

PRODUITS	Prévisionnel 2019	Réalisé	Prévisionnel 2020	Prévisionnel 2021
10 - Financement	20 000.00	17 000.00	21 000.00	21 000.00
Subvention Région matériel	10 000.00	13 500.00	12 000.00	12 000.00
Subvention CNDS matériel		3 500.00		
fonds propres " investissement"	10 000.00		9 000.00	9 000.00
vente de matériels				
dont participation club achat bateaux		0.00		
POLE	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	20 000.00	17 000.00	21 000.00	21 000.00
Solde débiteur investissement		4 510.00		

Je sou mets à votre approbation le budget prévisionnel dans toutes ses composantes.

Fait à Toulouse, le 9 février 2019

Jean-Pierre LHERM

Trésorier

4 - Montant des cotisations pour la saison 2020 *(basé sur le calcul validé lors de l'assemblée générale de fusion)*

Au 31 août 2019	Nombres de licences							UL			
Catégorie LICENCES Clubs triés alpha. / tarif par tranche	A 1	BF 0.5	I 0.5	U 0.5	D90 0.3	D30 0.2	D7 0.1	tot lic.	tot UL	arrondi	Montant Cotisation
AVIRON CARCASSONNE	36							36	36.0	36	230.00
AVIRON LAURAGAIS	9		9					18	13.5	14	98.00
AVIRON NOUVELLOIS	16				1	4		21	17.1	17	119.00
NARBONNE AVIRON CLUB	22							22	22.0	22	154.00
BOUILLAC AVIRON CLUB	43				5	1		49	44.7	45	275.00
CLUB AVIRON ARVIEU-PARELOUP	26				2			28	26.6	27	185.00
AVIRON BEAUCAIRE	133		43		3	1	38	218	159.4	159	602.00
AVIRON CLUB DE SAINT GILLES	30				3			33	30.9	31	205.00
AVIRON TERRE DE CAMARGUE LE GRAU DU ROI	54				2	1		57	54.8	55	320.00
ASSOCIATION SPORTIVE VILLEMURIENNE	51							51	51.0	51	304.00
AVIRON DU BOCAGE	73				6			79	74.8	75	400.00
AVIRON LAUNAC	20							20	20.0	20	140.00
AVIRON TOULOUSAIN	249			70	20	35	58	432	302.8	303	761.00
CERCLE NAUTIQUE GRENADE ET CASTELNAU D'ESTRETEFOND	68				3			68	68.0	68	372.00
CLUB OLYMPIQUE CARBONNAIS-SECTION NAUTISME	24				3			27	24.9	25	175.00
EMULATION NAUTIQUE DE TOULOUSE	141				7			148	143.1	143	574.50
MONTPILOT AVIRON CLUB DU LAC DU LARAGOU	47						8	55	47.8	48	290.00
PORT SUD AVIRON RAMONVILLE	126							126	126.0	126	540.50
TOULOUSE AVIRON SPORTS ET LOISIRS	236		23		3	16	57	335	257.3	257	719.90
TOULOUSE PIERRE PAUL RIQUET	2							2	2.0	2	14.00
TOULOUSE UNIVERSITE CLUB	171			84	23	1		279	220.1	220	683.50
VILLEFRANCHE RENNEVILLE - AVIRON CLUB DU LAURAGAIS	73		4		4	1		82	76.4	76	404.00
ARMAGNAC AVIRON CLUB	73				1	1	17	92	75.2	75	400.00
AVIRON CLUB AUSCITAIN	37				4			41	38.2	38	240.00
AVIRON AGATHOIS	48		24					72	60.0	60	340.00
AVIRON BALARUC	33		4					37	35.0	35	225.00
AVIRON CLUB BITERROIS	54		5		3		6	68	58.0	58	332.00
AVIRON CLUB DU BASSIN DE THAU	18							18	18.0	18	126.00
AVIRON CLUB DU PONANT - LA GRANDE MOTTE	117		15		2	1	13	148	126.6	127	542.50
AVIRON MEZOIS	43							43	43.0	43	265.00
AVIRON SETOIS	111		114		6			231	169.8	170	618.50
CLUB D'AVIRON DE MAUGUIO-CARNON	136				1	3		140	136.9	137	562.50
MONTPELLIER AVIRON UNIVERSITE CLUB	101				2			103	101.6	102	481.00
POIDS D INTERROGATION			22					22	11.0	11	77.00
AVIRON CADURCIEN	142				2	2		146	143.0	143	574.50
AVIRON CLUB CAJARCOIS	26					1	1	28	26.3	26	180.00
AVIRON DOUELLAIS	22							22	22.0	22	154.00
CLUB NAUTIQUE DU HAUT SEGALA	22							22	22.0	22	154.00
ASSOCIATION COLLIOURE SPORTIF AVIRON		40						40	20.0	20	140.00
ASSOCIATION NAUTIQUE CATALANE	9				1			10	9.3	9	63.00
AVIRON BANYULENC		25				2		27	12.9	13	91.00
BARCAREMS I VELAS	2	32						34	18.0	18	126.00
GRANYOTAREM		17						17	8.5	9	63.00
PERPIGNAN AVIRON 66	90		7		8			105	95.9	96	464.00
SOCIETE NAUTIQUE COTE VERMEILLE AVIRON		14						14	7.0	7	49.00
AVIRON CLUB ALBIGEOIS	78		6			1		85	81.2	81	419.00
CASTRES SPORTS NAUTIQUES	18				2			20	18.6	19	133.00
SOCIETE NAUTIQUE D'ALMAYRAC	34							34	34.0	34	220.00
AVIRON CLUB GRISOLLAIS	47							47	47.0	47	285.00
AVIRON CLUB MOISSAC	92				2			94	92.6	93	455.00
BRESSOLS AVIRON CLUB	61		32		1			94	77.3	77	407.00
UNION NAUTIQUE MONTALBANAISE	89				4			93	90.2	90	446.00
Total cotisations 2020	3153	128	308	154	121	71	198	4133			16 199.40

5 - Montant des cotisations pour la saison 2021 (basé sur un calcul avec part fixe et part variable)

Au 31 août 2019	Nombres de licences							UL			2 020	2 021		
	Catégorie LICENCES Clubs triés alpha. / tarif par tranche	A 1	BF 0.5	I 0.5	U 0.5	D90 0.3	D30 0.2	D7 0.1	tot lic.	tot UL arrondi	Mtt Cot Var.	Mtt Cot Fix.	Mtt Cot Total	
AVIRON CARCASSONNE	36								36	36.0	36	230.00	50.00	280.00
AVIRON LAURAGAIS	9			9					18	13.5	14	98.00	25.00	123.00
AVIRON NOUVELLOIS	16					1	4		21	17.1	17	119.00	25.00	144.00
NARBONNE AVIRON CLUB	22								22	22.0	22	154.00	25.00	179.00
BOUILLAC AVIRON CLUB	43					5	1		49	44.7	45	275.00	50.00	325.00
CLUB AVIRON ARVIEU-PARELOUP	26					2			28	26.6	27	185.00	50.00	235.00
AVIRON BEAUCAIRE	133			43		3	1	38	218	159.4	159	602.00	150.00	752.00
AVIRON CLUB DE SAINT GILLES	30					3			33	30.9	31	205.00	50.00	255.00
AVIRON TERRE DE CAMARGUE LE GRAU DU ROI	54					2	1		57	54.8	55	320.00	75.00	395.00
ASSOCIATION SPORTIVE VILLEMURIENNE	51								51	51.0	51	304.00	75.00	379.00
AVIRON DU BOCAGE	73					6			79	74.8	75	400.00	95.00	495.00
AVIRON LAUNAC	20								20	20.0	20	140.00	25.00	165.00
AVIRON TOULOUSAIN	249				70	20	35	58	432	302.8	303	761.00	220.00	981.00
CERCLE NAUTIQUE GRENADE ET CASTELNAU D'ESTRETEFOND	68								68	68.0	68	372.00	75.00	447.00
CLUB OLYMPIQUE CARBONNAIS-SECTION NAUTISME	24					3			27	24.9	25	175.00	50.00	225.00
EMULATION NAUTIQUE DE TOULOUSE	141					7			148	143.1	143	574.50	135.00	709.50
MONTPILOT AVIRON CLUB DU LAC DU LARAGOU	47							8	55	47.8	48	290.00	50.00	340.00
PORT SUD AVIRON RAMONVILLE	126								126	126.0	126	540.50	135.00	675.50
TOULOUSE AVIRON SPORTS ET LOISIRS	236			23		3	16	57	335	257.3	257	719.90	200.00	919.90
TOULOUSE PIERRE PAUL RIQUET	2								2	2.0	2	14.00	25.00	39.00
TOULOUSE UNIVERSITE CLUB	171				84	23	1		279	220.1	220	683.50	180.00	863.50
VILLEFRANCHE RENNEVILLE - AVIRON CLUB DU LAURAGAIS	73			4		4	1		82	76.4	76	404.00	95.00	499.00
ARMAGNAC AVIRON CLUB	73					1	1	17	92	75.2	75	400.00	95.00	495.00
AVIRON CLUB AUSCITAINE	37					4			41	38.2	38	240.00	50.00	290.00
AVIRON AGATHOIS	48			24					72	60.0	60	340.00	75.00	415.00
AVIRON BALARUC	33			4					37	35.0	35	225.00	50.00	275.00
AVIRON CLUB BITERROIS	54			5		3		6	68	58.0	58	332.00	75.00	407.00
AVIRON CLUB DU BASSIN DE THAU	18								18	18.0	18	126.00	25.00	151.00
AVIRON CLUB DU PONANT - LA GRANDE MOTTE	117			15		2	1	13	148	126.6	127	542.50	135.00	677.50
AVIRON MEZOIS	43								43	43.0	43	265.00	50.00	315.00
AVIRON SETOIS	111			114		6			231	169.8	170	618.50	150.00	768.50
CLUB D'AVIRON DE MAUGUIO-CARNON	136					1	3		140	136.9	137	562.50	135.00	697.50
MONTPELLIER AVIRON UNIVERSITE CLUB	101					2			103	101.6	102	481.00	115.00	596.00
POIDS D INTERROGATION				22					22	11.0	11	77.00	25.00	102.00
AVIRON CADURCIEN	142					2	2		146	143.0	143	574.50	135.00	709.50
AVIRON CLUB CAJARCOIS	26						1	1	28	26.3	26	180.00	50.00	230.00
AVIRON DOUELLAIS	22								22	22.0	22	154.00	25.00	179.00
CLUB NAUTIQUE DU HAUT SEGALA	22								22	22.0	22	154.00	25.00	179.00
ASSOCIATION COLLIOURE SPORTIF AVIRON			40						40	20.0	20	140.00	25.00	165.00
ASSOCIATION NAUTIQUE CATALANE	9					1			10	9.3	9	63.00	25.00	88.00
AVIRON BANYULENC		25					2		27	12.9	13	91.00	25.00	116.00
BARCAREMS I VELAS	2	32							34	18.0	18	126.00	25.00	151.00
GRANYOTAREM		17							17	8.5	9	63.00	25.00	88.00
PERPIGNAN AVIRON 66	90			7		8			105	95.9	96	464.00	95.00	559.00
SOCIETE NAUTIQUE COTE VERMEILLE AVIRON		14							14	7.0	7	49.00	25.00	74.00
AVIRON CLUB ALBIGEOIS	78			6			1		85	81.2	81	419.00	95.00	514.00
CASTRES SPORTS NAUTIQUES	18					2			20	18.6	19	133.00	25.00	158.00
SOCIETE NAUTIQUE D'ALMAYRAC	34								34	34.0	34	220.00	50.00	270.00
AVIRON CLUB GRISOLLAIS	47								47	47.0	47	285.00	50.00	335.00
AVIRON CLUB MOISSAC	92					2			94	92.6	93	455.00	95.00	550.00
BRESSOLS AVIRON CLUB	61			32		1			94	77.3	77	407.00	95.00	502.00
UNION NAUTIQUE MONTALBANAISE	89					4			93	90.2	90	446.00	95.00	541.00
Total cotisations 2020	3153	128	308	154	121	71	198	4133				16 199.40	3 825.00	20 024.40

Domaines pris en charge par la ligue ou dus à la ligue

L'an passé nous avons identifié sommairement la liste des domaines pris en charge par la ligue.

Cette année nous avons travaillé en comité directeur à la liste des domaines pris en charges par la ligue et leur tarification.

Nous avons également recensé les domaines que la ligue facture aux clubs dans le cadre de son rôle et de ses attributions.

Cette note en version très littéraire sera formalisée à l'avenir sous forme de tableau et les tarifications seront revues annuellement dans le cadre de la démarche budgétaire.

Un exemplaire de ce document vous est remis ce jour.



Rédigé par Jean-Pierre LHERM

Relu par Marie SABAH

Validé par Luc PONCELET et le
Comité Directeur de la Ligue
Occitanie d'Aviron

Analysé et contrôlé par
Eric TERRES & Philippe CADIOT

